

Levée totale de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a décidé de lever l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la **levée totale de l'interdiction à compter du 7 juillet à 20 h**.

Toutefois, la mesure d'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et de la fermeture de chemins est toujours en vigueur, pour des considérations d'intérêt public, en raison du feu de forêt majeur toujours actif dans le secteur de Chute-des-Passes, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bilan provincial

Présentement, il y a 18 incendies de forêt en activité. Depuis le début de la saison de protection, 566 incendies ont touché 61 384,7 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 274 incendies pour 34 570,7 hectares de forêt.

Information : <http://sopfeu.qc.ca/porte-parole/>